



**Rencontre du 9 mars 2007 à Mauprévoir
avec Monsieur le Maire de Banfora**

Texte du discours de
Monsieur le Maire de Mauprévoir

Préambule

Au terme de bientôt dix années de jumelage coopération et d'amitié, le comité de **Maupré-voir** a souhaité en partenariat avec le Comité Local de **Bounouna** vous livrer ses réflexions en guise de contribution à l'avenir du village, devenu notre village frère.

Il ne s'agit pas pour nous de s'immiscer d'une quelconque manière dans les affaires des citoyens d'une ville, d'un village ou d'un pays, mais de contribuer au contraire, au développement le plus harmonieux pour tous.

Plusieurs raisons à cela :

- D'abord parce que **Banfora** et **Bounouna** nous semblent différents et que cette différence est, et doit rester, une richesse.
- Ensuite, parce que nous pensons que cette différence peut constituer un atout en terme de développement.
- Enfin, parce que l'histoire et la culture de ce village procèdent de l'avenir de **Banfora**.

Nous ajouterons que nous souhaitons aussi faire profiter de notre expérience en terme d'aménagement du territoire ; aussi bien tirer les leçons de nos échecs que vous faire partager nos réussites et également vous transmettre les aspirations de nos concitoyens.

Parce que nous pensons qu'au-delà les continents, les aspirations d'une société aujourd'hui mondialisée par la communication et les échanges, sont souvent proches quelque soit le pays où les hommes vivent, nous voulons par cette contribution esquisser la première page d'une possible Charte de développement pour **Bounouna**.

De l'analyse des politiques d'aménagement au Nord, nous évoquerons rapidement dans cette première partie les résultats des politiques d'aménagement du territoire et les correctifs qu'il nous faut aujourd'hui trouver.

L'objectif ci-après est de démontrer que toute politique d'aménagement et de développement se doit d'être élaborée avec les citoyens, en sachant anticiper certes les nécessaires évolutions structurelles mais surtout, sans jamais oublier les hommes et leur histoire.

I. L'évolution de la France urbaine où l'échec des politiques successives d'aménagement du territoire.

L'évolution des villes s'est trop longtemps faite au détriment de leur périphérie.

Cette périphérie faite de petites communes, d'exploitations agricoles, d'espaces naturels, a été rapidement « colonisée » par les besoins de la ville.

Besoins de main-d'œuvre, de services, de lieux d'implantation d'activités nouvelles, bref d'expansion.

Cette expansion trop longtemps non maîtrisée a créé des phénomènes dit de « banlieue » engendrant exclusion sociale, insécurité, délinquance et pauvreté.

À telle enseigne qu'aujourd'hui, il nous faut détruire des immeubles collectifs, reconstruire des quartiers devenus des ghettos, créer des comités de prévention de la délinquance, recréer des espaces naturels.

Toutes les villes connaissent peu ou prou cette situation et ce quelque soit leur taille. Les plus sensibles sont celles ayant connu une croissance démographique rapide et celles où les municipalités ont tardé à prendre la mesure du problème.

En même temps se créait la France du vide, avec l'exode rural, l'abandon par l'État de certains territoires : services publics absents, infrastructures routières et téléphoniques, insuffisantes, vieillissement des populations et fuite des jeunes vers la ville. Une réaction s'est alors imposée.

II. D'une approche nouvelle des territoires par l'implication des citoyens

Conscients de cette situation les gouvernements qui se sont succédés au cours de ces dernières années ont voté des lois d'aménagement du territoire.

Ces lois se traduisent par plusieurs grandes orientations :

- La définition de Pays, espace de cohésion territoriale. Ceux-ci peuvent être ruraux ou d'agglomération.
- La création de conseil de développement qui regroupent les forces du Pays, entreprises, secteur associatif, chambres consulaires, services déconcentrés de l'État.
- La mise en œuvre de « **Charte de développement** » pour ces mêmes Pays.

L'objectif recherché est que soit défini entre les populations et l'État le cadre du développement de chaque Pays pour que puissent être définis, les priorités de celui-ci et les équilibres démographiques.

S'en suivront alors naturellement les politiques à mettre en place, et ce dans tous les domaines :

- Le schéma des services publics,
- La carte des soins avec des structures médicales à développer (hôpital, maison de retraite...),
- Les voies de communication (routes, chemin de fer, accès à Internet haut débit,...),
- Les équipements collectifs (téléphonie mobile, terrains de sports, espaces culturels,...).

Bien évidemment, il appartient toujours à la structure collective supérieure d'arbitrer en considération de l'intérêt général, mais la démarche se veut plus participative et à l'écoute des citoyens et de l'expression de leurs besoins et identités.

C'est fort de cette expérience vécue, que nous avons souhaité apporter notre contribution à la réflexion sur notre partenariat d'amitié et de coopération. Personnellement 4 ans d'expérience de Président du Groupe de Travail « **Développement du Pays** » comprenant 47 communes et 35 000 habitants dans le « **Pays Montmorillonnais** », Pays, auquel appartient **Mauprévoir** m'est précieuse.

III. À la réussite d'une politique de développement au Sud

La nouvelle organisation territoriale qui se met en place au BURKINA et la politique du Ministère des Affaires Étrangères en terme de développement influenceront à n'en pas douter les rapports des comités de jumelage.

Pour autant l'expérience passée de la politique du Conseil Général de la Vienne et les actions des comités de jumelage coopération sont une réalité qui se poursuivra.

C'est dans la richesse de ces politiques et des cadres contractuels qu'elles suggèrent que nous pourrions inscrire nos futurs projets.

A. Des actions orientées vers le développement économique

Nos futurs projets de jumelage-coopération seront orientés vers le développement économique. Deux initiatives pourraient répondre à nos objectifs en adéquation avec nos moyens :

1. La création d'un Marché local pour la valorisation des savoir-faire

L'évolution de la Commune de **Banfora** et la situation géographique de **Bounouna** font de notre village frère, un lieu d'échanges et de rencontres. La création d'un lieu destiné à accueillir un marché nous apparaît comme un outil de développement économique, indispensable au village et aux populations.

Ce lieu doit permettre :

- de sensibiliser les villageois à des productions agricoles mieux maîtrisées pour des débouchés plus réguliers,
- de rapprocher producteurs et consommateurs,
- de développer et valoriser des productions de qualité à proximité,
- de permettre à des producteurs agricoles, à des artisans et à des commerçants de conforter leurs revenus.

La création d'un marché doit s'accompagner de la création de richesses pour les populations locales et de la valorisation des savoir-faire au-delà de la simple production vivrière.

2. La création d'un lieu d'accueil et d'hébergement dédié au tourisme solidaire

Lieu d'échanges et carrefour des déplacements, le village doit développer ses capacités d'accueil pour retenir les visiteurs, amoureux de l'Afrique et de ses habitants.

Des hauts lieux touristiques existent aux alentours.

La culture et les modes de vie sont en eux-mêmes une richesse à découvrir. Il faut accueillir durablement le passant, le voyageur, le touriste quel que soit l'habit qu'il porte : un lieu d'hébergement durable géré de manière solidaire y contribuera. Il nous faut le construire ensemble à **Bounouna**.

B. Un développement économique respectueux de l'identité et de la culture locale

Soucieux de l'indispensable développement économique, nous souhaitons pourtant que celui-ci ne se fasse pas au détriment de l'identité et de la culture locale.

Nous pensons, à la lumière des expériences passées, que l'homme qui oublie son Histoire, ne trouvera pas son Avenir.

À cet effet, il nous paraît nécessaire :

- de préserver l'environnement, rivière, lacs et forêts,
- de préserver les lieux sacrés et identitaires,
- de préserver les concessions et leur organisation sociale,
- de veiller au maintien des savoir-faire en matière d'artisanat.

Le maintien de ces éléments constitue l'utile complément au développement touristique pour susciter en permanence l'intérêt des visiteurs.

Le développement économique doit se faire dans le respect des hommes, de leur culture et de leur environnement.

C'est lui qui doit être au service de l'homme et non l'inverse.

